

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE N°4 DU 30 AVRIL 2026, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION
 - 4.1.1 Adoption du procès-verbal du 26 mars 2026**
5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT
6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE
 - 6.1 Formation du comité consultatif de la relève de direction**
7. CORRESPONDANCE
8. FINANCES
 - 8.1 CHÈQUES
 - 8.1.1 Liste des chèques émis du 16 mars au 15 avril 2026**
 - 8.2 SUIVI BUDGÉTAIRE
 - 8.2.1 Suivi budgétaire au 31 mars 2026 du BO 2026 adopté**
 - 8.2.2 Présentation et dépôt des états financiers 2025 par RCGT**
 - 8.3 CONTRATS
 - 8.3.1 Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris – mars 2026**
 - 8.3.2 Dépôt du rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuel**
 - 8.4 RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS
 - 8.4.1 Résolution de concordance pour le règlement d'emprunt No 25**
 - 8.4.2 Abroger le règlement d'emprunt No 23-1**

8.5 APPROBATION DE DÉPENSES

8.6 BUDGET 2026

9. INFRASTRUCTURES

9.1 LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

**9.1.1 Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel mars
2026 / cumulatif 2025**

9.2 LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE (LES)

9.3 GESTION DES EAUX DE LIXIVIATION

9.4 CENTRE DE TRI MULTIMATIÈRES

9.5 CENTRE DE TRANSFERT SHERBROOKE

9.6 GESTION DES BIOGAZ

9.7 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES (MRO)

9.8 PARC ÉCO-INDUSTRIEL

9.9 SITE DE BURY

10. RÈGLEMENTS

**10.1 Avis du règlement et dépôt du projet de règlement no 5.4 - 2 modifiant le Règlement no
5.4 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du
Haut-Saint-François et de Sherbrooke**

11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. LEVÉE DE L'ATELIER

PROCHAINE ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Jeudi le 28 mai 2026 à 12h30 (atelier) / 14h30 (conseil d'administration)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE

AVIS DE CONVOCATION

Le 20 avril 2026,

Madame Christelle Lefèvre, déléguée
Ville de Sherbrooke

Madame Catherine Boileau, déléguée
Ville de Sherbrooke

Madame Pascale Larocque, déléguée
Ville de Sherbrooke

Monsieur Bertrand Collins, délégué substitut
Ville de Sherbrooke

Monsieur Robert Roy, délégué
MRC du Haut-Saint-François

Monsieur Denis Savage, délégué
MRC du Haut-Saint-François

Madame Nathalie Bresse, déléguée
MRC du Haut-Saint-François

Monsieur Eugène Gagné, délégué substitut
MRC du Haut-Saint-François

Madame, Monsieur,

J’ai le plaisir de vous convoquer à une assemblée du conseil d’administration de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke.

Cette assemblée aura lieu le **jeudi 30 avril 2026 à 14h30** au centre administratif de la Régie, située au 107, chemin Maine Central, à Bury. L’ordre du jour et les documents pertinents sont joints à la présente.

Veuillez agréer l’expression de mes sentiments distingués.

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier

Régie intermunicipale du centre de valorisation des
Matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 MARS 2026, À 14 H 30
AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE, SITUÉ AU 107, CHEMIN
MAINE CENTRAL À BURY

MEMBRES PRÉSENTS :

Christelle Lefèvre (Teams)
Vice-présidente
Déléguée Ville de Sherbrooke

Pascale Larocque
Déléguée Ville de Sherbrooke

Catherine Boileau
Déléguée Ville de Sherbrooke

Bertrand Collins
Délégué substitut Ville de Sherbrooke

Robert Roy
Président
Préfet de la MRC du Haut-Saint-François

Denis Savage
Délégué MRC du Haut-Saint-François

Nathalie Bresse
Déleguée MRC du Haut-Saint-François

MEMBRES ABSENTS :

Eugène Gagné
Délégué substitut MRC du Haut-Saint-François

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Jean-Jacques Caron
Directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Louis Longchamps
*Directeur du développement durable et des
relations externes de Valoris*

Céline Martel
Coordonnatrice aux communications de Valoris

Geneviève Morin
Coordonnatrice administrative de Valoris

Antoni Daigle
Agent de projets Bureau de l'environnement
Ville de Sherbrooke

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 14 h 05.

2. L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été transmis par courriel à chaque délégué.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2026-03-26-1563

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 26 mars 2026 soit et est adopté.

4. PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION 2026-03-26-1564

Adoption du procès-verbal du 26 février 2026

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le secrétaire est dispensé de lire le procès-verbal de la réunion du 26 février 2026.

Que le procès-verbal de la réunion du 26 février 2026 soit et est approuvé.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS – PUBLIC PRÉSENT

DOSSIER 2026-03-26-0072

Période de questions des personnes présentes

Aucune question des citoyens n'a été déposée sur le site internet.

6. DOSSIERS DIRECTION GÉNÉRALE

7. CORRESPONDANCE

8. FINANCES

RÉSOLUTION 2026-03-26-1565

Liste des chèques émis du 16 février au 15 mars 2026

Proposé par la déléguée Pascale Larocque,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste des chèques émis entre le 16 février 2026 et le 15 mars 2026 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1566

Suivi budgétaire au 28 février 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté

Proposé par le délégué Denis Savage,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le suivi budgétaire au 28 février 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1567**Liste des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjudés par Valoris**

Proposé par la déléguée Catherine Boileau,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjudés par Valoris – février 2026 soit et est déposée.

Que la liste B – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée.

Que la liste C – liste des contrats entre 2 000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2025 soit et est déposée.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1568**Appropriation du renouvellement de contrat d'assurance de dommage avec FQM - Assurances**

ATTENDU QUE la Régie doit contracter une assurance de dommage pour protéger ses biens et ses véhicules automobiles et ses machineries roulantes;

ATTENDU QUE la Régie contracte ses assurances de dommages avec le Fonds de la FQM depuis plusieurs années;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU de renouveler le contrat d'assurance de dommage avec la FQM - Assurances pour la période du 26 avril 2026 au 25 avril 2027 et d'autoriser le secrétaire-trésorier à payer la prime de 264 746.83 \$.

9. INFRASTRUCTURES**RÉSOLUTION 2026-03-26-1569****Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel février 2026 / cumulatif 2025**

Proposé par la déléguée Christelle Lefèvre,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

Que le bilan mensuel et cumulatif au 28 février 2026 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1570**Approbation du contrat de surveillance chantier pour les travaux de construction de l'usine de traitements des eaux de lixiviation du LET de Valoris**

CONSIDÉRANT QUE les services de surveillance de chantier sont essentiels pour garantir la conformité des travaux de construction de l'usine de traitement des eaux de lixiviation selon les plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE l'octroi de ce mandat de gré à gré à la firme Stantec est justifié par leur connaissance approfondie du dossier, assurant ainsi une transition fluide et une reddition de compte technique sans interruption;

CONSIDÉRANT QUE cette procédure est conforme à la section 3.1 du *Règlement numéro 5-3* de la Régie concernant la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE ces services seront financés à même le règlement d'emprunt no 25-1;

Proposé par la déléguée Pascale Larocque,

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

QUE Valoris autorise d'octroyer un contrat de gré-a-gré pour la surveillance chantier pour l'usine de traitement des lixiviats pour un montant maximal de 127 251,05 \$ (avant taxes) à la firme Stantec Experts-conseils.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1571

Approbation de l'avenant No5 dans le cadre des services professionnels pour le réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury

CONSIDÉRANT QUE l'échéancier de l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement de l'entrée du site de Bury a été allongé par des éléments hors de son contrôle;

CONSIDÉRANT QUE la surveillance est essentielle afin d'assurer la conformité des travaux aux plans et devis approuvés, ainsi que le respect des exigences contractuelles et réglementaires, et de garantir la qualité et la pérennité des ouvrages;

CONSIDÉRANT QUE les travaux supplémentaires seront financés par le montant approprié provenant du surplus de l'exercice financier de 2024;

Proposé par le délégué Denis Savage,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU QUE Valoris autorise les travaux supplémentaires de l'avenant °5 dans le cadre du mandat des services professionnels pour le réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury pour un montant maximal de 68 988,34 \$ (avant taxes) à GBI Experts-Conseils Inc.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1572

Approbation de frais supplémentaire liés au report partiel du chantier pour le contrat découlant de l'appel d'offres 2025-03 – Réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury

CONSIDÉRANT QUE les délais d'intervention d'Hydro-Québec ont empêché la réalisation des travaux selon l'échéancier initial;

CONSIDÉRANT QUE la séparation des travaux en deux phases était requise afin de pallier le retard de déplacement des poteaux électriques, tout en respectant les engagements contractuels déjà pris envers l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications constituent un accessoire au contrat initial et n'en changent pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera payé par l'appropriation des surplus des années financières 2023 et 2024;

Proposé par la déléguée Nathalie Bresse,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU QUE Valoris approuve un montant supplémentaire maximal de 337 808,51\$ (avant taxes) pour les travaux de réaménagement de l'entrée du site à Excavation Steve Leblanc, conformément aux documents contractuels conservés aux archives de la Régie.

RÉSOLUTION 2026-03-26-1573

Approbation des travaux supplémentaires pour le contrat de l'appel d'offres 2025-03 – Réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury

CONSIDÉRANT QUE la découverte de matériaux de remblai non conformes et d'infrastructures défectueuses a rendu quelques corrections essentielles à la pérennité de l'entrée du site;

CONSIDÉRANT QUE le niveau élevé de la nappe phréatique a nécessité des mesures de protection supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE les améliorations apportées au concept assurent une meilleure pérennité des actifs de Valoris;

CONSIDÉRANT QUE ces modifications constituent un accessoire au contrat initial et n'en changent pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE le contrat sera payé par l'appropriation des surplus des années financières 2023 et 2024;

Proposé par la déléguée Pascale Larocque,
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présent, la présidence ne votant pas,

IL EST RÉSOLU QUE Valoris approuve un montant de 361 451,96\$ (avant taxes) pour les travaux supplémentaires pour le projet de réaménagement de l'entrée du site à Excavation Steve Leblanc, conformément aux documents contractuels conservés aux archives de la Régie.

- 10. RÈGLEMENTS
- 11. DEMANDES DES DÉLÉGUÉS
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 h 25.

Le président

Robert Roy, délégué MRC du Haut-Saint-François

Le secrétaire

Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier de Valoris

Objet : – Composition d'un <i>comité consultatif de relève et évolution de l'équipe de direction</i>
Sommaire du dossier Certains membres de l'équipe de direction prendront prochainement leur retraite. L'ouverture d'un poste de Direction générale adjointe devient de plus en plus pertinente pour soutenir la Direction générale dans ses responsabilités afin de faire face aux projets majeurs actuels et au développement de l'organisation. Certains postes clés sont vacants actuellement. Le moment est donc propice pour réaliser une photographie sur les besoins de l'organisation en termes de ressources humaines et de compétences (celles en place et celles qui manquent ou vont manquer). Il est donc proposé de former un comité consultatif pour chapeauter cet exercice qui permettra de bien identifier les profils requis pour la relève des futurs retraités. Le comité consultatif de relève et évolution de l'équipe de direction aura le mandat : • De formuler des recommandations au conseil d'administration quant à la nature et à l'étendue du mandat à être confié à une firme externe pour procéder à une analyse des besoins de l'organisation ainsi que des compétences et du potentiel du personnel en place ainsi qu'à la description des postes à pourvoir et du processus de dotation à mettre en place pour bien planifier la relève de l'équipe de direction de la Régie ; • De formuler des recommandations au conseil d'administration quant aux critères de sélection de ladite firme et au choix de la firme, sous réserve du respect des règles de gestion contractuelle applicables à la Régie et des obligations déontologiques applicables ; • D'analyser le rapport à être produit par ladite firme et de formuler des recommandations au conseil d'administration quant à sa mise en œuvre. Des suivis seront faits régulièrement auprès du Conseil d'administration pour partager l'avancée du travail.
Impact financier ☐ Aucune implication financière : X Prévu au budget : dans le poste des services professionnels ☐ Non prévu au budget :
Recommandation CONSIDÉRANT QUE L'équipe de direction est et sera en grande transformation dans les prochains mois ; CONSIDÉRANT QUE la relève pour deux postes clés doit se planifier plusieurs mois avant un départ à la retraite ; CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'analyser finement les besoins de l'organisation en termes de compétences et de personnel ; CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de se faire accompagner par des conseillers en ressources humaines pour réaliser une évaluation de potentiel, une évaluation des écarts de compétences dont l'organisation a besoin en vue de bien planifier la relève ; CONSIDÉRANT QUE : les dépenses du mandat du consultant seront imputées au poste comptable des services professionnels ; Proposé par_____. Il est résolu à l'unanimité des membres du conseil, la présidence ne votant pas, que : Le conseil d'administration désigne les personnes suivantes pour la composition du comité consultatif <i>de relève et évolution de l'équipe de direction</i> soit : Mme Christelle Lefèvre, Mme Pascale Laroque, Mme Nathalie Bresse et M. Denis Savage. L'abrogation de la résolution 2026-02-26-1553, qui visait la formation d'un sous-comité de relève et évolution de l'équipe de direction M. Louis Longchamps agira à titre de personne-ressource en appui au comité et aux experts externes qui s'y joindront.

Objet : Valoris – Liste des chèques émis du 16 mars au 15 avril 2026

Sommaire du dossier

Mise en contexte

Vous trouverez ci-joint la liste des chèques émis par la Régie du 16 mars au 15 avril 2026 pour ses activités courantes.

Impact financier

X Aucune implication financière :

☐ Prévu au budget :

☐ Non prévu au budget :

Recommandations

Que la liste des chèques émis entre le 16 mars et le 15 avril 2026 soit et est déposée.

Préparé par : Rejean Pellerin, contrôleur

Approuvé par : Jean-Jacques Caron directeur général et secrétaire-trésorier

Date : 20 avril 2026

RÉGIE INTER. DU CENTRE DE VALORISATION
Liste générale des transactions bancaires
PÉRIODE DU 2026/03/16 AU 2026/04/15

Résolution R
Entente politique E
Délégation D

DATE/N°	FOURNISSEUR	CHEQ.	CRÉDIT	DESCRIPTION
2026/03/16 067128	Fournisseur : 3185912700 SOCIETE ASSURANCE AUTO QUÉBEC	16363	33 036,73 D	PLAQUES 2026
2026/03/16 067360	Fournisseur : 8195696534 CLUB DE GOLF SHERBROOKE	16365	1 006,03 D	activité promotion
2026/03/16 067377	Fournisseur : 8195785147 MIRE ARCHITECTURE INC.	16366	3 908,14 R	honoraires entrée
2026/03/16 067395	Fournisseur : 8195608414 MUNICIPALITE DE BURY	16367	105,89 E	taxes
2026/03/16 067350	Fournisseur : 8195634155 ACIERS DAVID SIMMONDS LTEE	R 34	2 376,31 D	entretien CRD
2026/03/16 067351	Fournisseur : 8198224485 ALARME CSDR INC.	R 34	397,36 D	alarme
2026/03/16 067352	Fournisseur : 5143931000 ATKINSREALIS CANADA INC.	R 34	9 859,11 R	honoraires études hydrogéologiques
2026/03/16 067353	Fournisseur : 8192128996 B.M.P. ELECTRIQUE INC	R 34	899,62 D	réparation CRD
2026/03/16 067354	Fournisseur : 4187810191 BIOGENIE GROUPE ORTEC	R 34	32 866,01 R	putrescibles
2026/03/16 067355	Fournisseur : 8193462903 BOULONS DE L'ESTRIE INC	R 34	129,81 D	fournitures usine
2026/03/16 067356	Fournisseur : 8198322465 BUMPER TO BUMPER (PIECES AUTOS ANGUS)	R 34	972,73 D	pièces garage
2026/03/16 067357	Fournisseur : 8195692575 CAMIONS GLOBOCAM ESTRIE INC.	R 34	374,36 D	pièces garage
2026/03/16 067358	Fournisseur : 8195195666 CAUTIONNEMENT EXPERT INC	R 34	1 550,00 D	cautionnement LET
2026/03/16 067359	Fournisseur : 8198324944 CENTRE DE RENOVATION G. DOYON	R 34	747,34 D	fournitures site
2026/03/16 067361	Fournisseur : 8195640115 HUDL (CONSTRUCTION LONGER INC)	R 34	531 968,50 R	R-25 TDE
2026/03/16 067362	Fournisseur : COOPERATIV COOPERTIVE NATIONALE INFO INDEP. CN2I	R 34	459,90 R	modification règlement
2026/03/16 067364	Fournisseur : 5148365595 DISTRIBUTIONS OLIVIER SABOURIN	R 34	76,50 D	eau
2026/03/16 067365	Fournisseur : 8198500093 DRUMCO ENERGIE	R 34	1 517,08 D	entretien tri
2026/03/16 067366	Fournisseur : 8198463642 DBO EXPERT	R 34	793,33 D	entretien site
2026/03/16 067367	Fournisseur : 8196998515 GESTION DEFCOR INC	R 34	6 875,52 R	R-25 TDE
2026/03/16 067368	Fournisseur : 8666505905 GESTION VFC	R 34	9 924,15 R	étude CRD
2026/03/16 067369	Fournisseur : 8886368666 GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	R 34	1 238,76 D	courrier
2026/03/16 067370	Fournisseur : 8195630133 GROUPE CLR COMMUNICATIONS PLUS	R 34	393,90 D	CB
2026/03/16 067371	Fournisseur : 8885758642 H2 FLOW EQUIPMENT INC.	R 34	326 356,54 R	R-25 TDE
2026/03/16 067372	Fournisseur : 4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	R 34	12 494,83 R	carburant site
2026/03/16 067373	Fournisseur : 8195636060 HYDRAULIQUE C.T. INC	R 34	170,26 D	pièces garage

RÉGIE INTER. DU CENTRE DE VALORISATION
Liste générale des transactions bancaires
PÉRIODE DU 2026/03/16 AU 2026/04/15

Résolution R
Entente politique E
Délégation D

DATE/N°	FOURNISSEUR	CHEQ.	CRÉDIT	DESCRIPTION
2026/03/16 067374	Fournisseur : 8198291658 IMPRESSION MOREAU INC	R 34	6 047,69 D	bons de pesée
2026/03/16 067375	Fournisseur : JONATHAN F JONATHAN FORGET	R 34	3 600,00 D	honoraires
2026/03/16 067376	Fournisseur : 8198214442 MACPEK INC	R 34	2 384,75 D	pièces garage
2026/03/16 067378	Fournisseur : 8195695180 PIERRE CHOUINARD & FILS	R 34	394,78 D	urée
2026/03/16 067379	Fournisseur : 8195647638 PNEUS METRO INC.	R 34	10 081,12 D	pneus
2026/03/16 067380	Fournisseur : 8198646363 PORTES RUEL	R 34	761,58 D	réparation tri
2026/03/16 067381	Fournisseur : 4506919090 QUALITY NDE	R 34	632,36 D	validation mesures
2026/03/16 067382	Fournisseur : 8198224000 RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	R 34	24 719,63 R	audit 2025
2026/03/16 067383	Fournisseur : 8004636131 REMATECH DIV. BREMO INC	R 34	10 328,41 D	réparations tri
2026/03/16 067384	Fournisseur : 8195627387 SERVICE D'EXTINCTEURS 2010	R 34	250,01 D	inspection extincteurs
2026/03/16 067385	Fournisseur : 5143347047 SITECH EST CANADA LTEE	R 34	13 870,53 D	opérations LET
2026/03/16 067386	Fournisseur : 8002076642 SONIC ENERGIES	R 34	8 510,96 D	carburant tracteurs
2026/03/16 067387	Fournisseur : 5142811010 STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE	R 34	43 655,61 R	R25 - TDE
2026/03/16 067388	Fournisseur : 8662263766 TERMINIX CANADA	R 34	233,75 D	contrat mensuel CT
2026/03/16 067390	Fournisseur : TOROMONT C TOROMONT CAT	R 34	3 058,66 D	entretien équipements lourds
2026/03/16 067391	Fournisseur : 8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NADEAU	R 34	8 981,44 D	5ème versements déneigement
2026/03/16 067392	Fournisseur : 5149906636 VOGHEL	R 34	10 020,56 D	réparations tri
2026/03/16 067393	Fournisseur : 8195659933 WAJAX LIMITEE	R 34	20 063,14 D	réparations tri
2026/03/16 067394	Fournisseur : 8338438112 WSP CANADA INC	R 34	6 306,02 R	fermeture CET 7
2026/03/31 067522	Fournisseur : 8195608414 MUNICIPALITE DE BURY	16372	86 409,14 E	taxes
2026/03/31 067538	Fournisseur : 5147877799 COGECO MEDIA INC.	16373	2 828,39 D	publicité promotion
2026/03/31 067496	Fournisseur : 8195634155 ACIERS DAVID SIMMONDS LTEE	R 36	466,40 D	réparations tri
2026/03/31 067497	Fournisseur : 8777513456 ASCENSEUR DE L'ESTRIE	R 36	162,31 D	contrat mensuel
2026/03/31 067498	Fournisseur : 4388886325 ASS. COMMUNICATEURS MUN. DU QUE (ACMQ)	R 36	712,85 D	congrès
2026/03/31 067499	Fournisseur : 8195648000 BATTERIES ILLIMITEES	R 36	827,59 D	réparations tri
2026/03/31 067502	Fournisseur : 8193462903 BOULONS DE L'ESTRIE INC	R 36	77,90 D	pièces garage

RÉGIE INTER. DU CENTRE DE VALORISATION
Liste générale des transactions bancaires
PÉRIODE DU 2026/03/16 AU 2026/04/15

Résolution R
Entente politique E
Délégation D

DATE/N°	FOURNISSEUR	CHEQ.	CRÉDIT	DESCRIPTION
2026/03/31 067503	Fournisseur : 4504441030 BRANDT	R 36	9 231,66 D	pièces garage
2026/03/31 067504	Fournisseur : 8198322465 BUMPER TO BUMPER (PIECES AUTOS ANGUS)	R 36	1 424,49 D	pièces garage
2026/03/31 067505	Fournisseur : 8198324958 CENTRE DE LOCATION IDEALE ENR	R 36	4 387,81 D	location nacelle
2026/03/31 067506	Fournisseur : 8198324944 CENTRE DE RENOVATION G. DOYON	R 36	480,66 D	fournitures site
2026/03/31 067507	Fournisseur : 8195640115 HUDL (CONSTRUCTION LONGER INC)	R 36	564 946,84 R	R-25 - TDE
2026/03/31 067508	Fournisseur : 4186505960 CONSULAIR GESTION GLOBALE AIR ET ENVIRON	R 36	6 251,77 D	étude biogaz
2026/03/31 067509	Fournisseur : 5148365595 DISTRIBUTIONS OLIVIER SABOURIN	R 36	66,50 D	eau
2026/03/31 067510	Fournisseur : 8195666222 DLB AVOCATS INC	R 36	239,20 D	honoraires convention
2026/03/31 067511	Fournisseur : 8195635010 DONLOXHARMER	R 36	12,65 D	réparation usine
2026/03/31 067512	Fournisseur : 8198490532 FERBLANTERIE EDGAR ROY	R 36	8 684,27 D	réparation tri
2026/03/31 067513	Fournisseur : 5143844222 GBI EXPERTS-CONSEILS INC	R 36	3 851,67 R	opérations LET
2026/03/31 067514	Fournisseur : 8196998515 GESTION DEFCOR INC	R 36	2 949,12 R	R-25 - TDE
2026/03/31 067515	Fournisseur : 8886368666 GLS LOGISTICS SYSTEMS CANADA LTD	R 36	1 137,61 D	courrier
2026/03/31 067516	Fournisseur : 4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	R 36	9 555,82 R	carburant sites
2026/03/31 067517	Fournisseur : 8198291658 IMPRESSION MOREAU INC	R 36	425,41 D	publicité
2026/03/31 067518	Fournisseur : JONATHAN F JONATHAN FORGET	R 36	7 362,50 D	honoraires
2026/03/31 067519	Fournisseur : 8195653006 LA CARTOUCHERIE	R 36	200,37 D	fournitures bureau
2026/03/31 067520	Fournisseur : 8198214442 MACPEK INC	R 36	328,44 D	pièces garage
2026/03/31 067521	Fournisseur : 8198224818 MICHEL DONALDSON	R 36	402,41 D	nettoyage balance CT
2026/03/31 067523	Fournisseur : 8194374180 PASCAL SERVICE PROMOTIONNEL INC.	R 36	2 226,72 D	vêtements promotionnels
2026/03/31 067524	Fournisseur : 8195695180 PIERRE CHOUINARD & FILS	R 36	569,56 D	urée
2026/03/31 067525	Fournisseur : 8195647638 PNEUS METRO INC.	R 36	16 377,06 D	pneus
2026/03/31 067526	Fournisseur : 8195650770 PRODUITS DE SOUDURE MARTECH	R 36	620,41 D	fournitures usine
2026/03/31 067527	Fournisseur : 8198773400 RAYNALD DOYON	R 36	1 134,62 D	entretien ménager
2026/03/31 067528	Fournisseur : 8004636131 REMATECH DIV. BREMO INC	R 36	4 001,13 D	réparations tri
2026/03/31 067529	Fournisseur : 8195699191 SHERLENN HYDRAULIQUE ET PRODUITS INDUSTR	R 36	287,13 D	pièces garage

RÉGIE INTER. DU CENTRE DE VALORISATION
Liste générale des transactions bancaires
PÉRIODE DU 2026/03/16 AU 2026/04/15

Résolution R
Entente politique E
Délégation D

DATE/N°	FOURNISSEUR	CHEQ.	CRÉDIT	DESCRIPTION
2026/03/31 067530	Fournisseur : 8002076642 SONIC ENERGIES	R 36	10 764,34 D	carburant tracteurs
2026/03/31 067531	Fournisseur : 8195668884 T.G.C. INC.	R 36	2 613,38 D	entretien tri
2026/03/31 067532	Fournisseur : 8194811041 TECH-NIC RESEAU CONSEIL INC.	R 36	13 071,67 D	support et informatique
2026/03/31 067533	Fournisseur : 4506299992 TLA ARCHITECTES	R 36	2 356,99 R	R-25 - TDE
2026/03/31 067534	Fournisseur : TOROMONT C TOROMONT CAT	R 36	4 123,95 D	entretien équipements lourds
2026/03/31 067535	Fournisseur : 8198323680 TRANSPORT ET EXCAVATION STEPHANE NADEAU	R 36	2 816,88 D	location équipement
2026/03/31 067536	Fournisseur : 8197516660 VERTISOFT	R 36	429,44 D	informatique
2026/03/31 067537	Fournisseur : 8195659933 WAJAX LIMITEE	R 36	10 559,52 D	réparations usine
2026/03/31 067615	Fournisseur : 5143771327 BIOGENIE GROUPE ORTEC	R 36	47 899,61 R	putrescibles
		TOTAL:	1 987 675,90	

Objet : Valoris – Suivi budgétaire au 31 mars 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté
Sommaire du dossier Mise en contexte Vous trouverez ci-joint le suivi budgétaire au 31 mars 2026 du budget 2026 adopté.
Impact financier X Aucune implication financière : ☐ Prévu au budget : ☐ Non prévu au budget :
Recommandations Que le suivi budgétaire au 31 mars 2026 du budget de fonctionnement 2026 adopté soit et est déposé.

Préparé par : Réjean Pellerin, contrôleur

Approuvé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier

Date : 20 avril 2026

Objet : Valoris – Dépôt des états financiers au 31 décembre 2025

Sommaire du dossier

Le rapport des états financiers vérifiés de Valoris pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 a été préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. du bureau de Sherbrooke.

L'audit a été réalisé conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport résumé « *Sommaire de l'information financière* » a été remis aux membres et expliqué lors de l'assemblée par les représentantes du vérificateur.

Impact financier

☒ Aucune implication financière :

☐ Prévu au budget :

☐ Non prévu au budget :

Recommandations

De recevoir le rapport des états financiers vérifiés de Valoris pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2025.

Préparé par : Geneviève Morin, coordonnatrice administrative

Approuvé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier

Date : 16 avril 2025

Objet : Valoris – Listes des contrats comportant une dépense de 25 000 \$ et plus adjugés par Valoris
Sommaire du dossier Mise en contexte Vous trouverez ci-joint : - liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – mars 2026. - liste B – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier. - liste C – Liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2026.
Impact financier x Aucune implication financière : ☐ Prévu au budget : ☐ Non prévu au budget :
Recommandations Que la liste A – liste des contrats comportant une dépense de 25 000\$ et plus adjugés par Valoris – mars 2026 soit et est déposée. Que la liste B – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur totalisant 25 000\$ depuis le début de l'exercice financier soit et est déposée. Que la liste C – liste des contrats entre 2000\$ et 25 000\$ conclus avec un fournisseur ayant atteint 25 000\$ au cours d'un mois précédent en 2026 soit et est déposée.

Préparé par : Réjean Pellerin, contrôleur financier
Approuvé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
Date : 20 avril 2026

A - LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE 25 000\$ ET PLUS ADJUGÉS PAR VALORIS - MARS 2026

No	Date facture	Fournisseur	Prix taxes nettes	Objet	Autorisé par	Processus d'adjudication
<u>1</u>	2026/03/05	8195608414 MUNICIPALITE DE BURY	84404,06	TAXES MUNICIPALES	0	services publics
<u>2</u>	2026/03/13	4186511010 FQM ASSURANCES INC	264746,83	RENOUVELLEMENT 26/04/2026 AU 26/04/2027	c. a.	services publics
<u>3</u>	2026/03/20	5145467720 INVERSO	124398,19	PO 656350	c. a.	appel sur invitation
<u>4</u>	2026/03/20	5142811010 STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE	47069,67	R-25 TRAIT USINE DE TRAITEMENT DES EAUX	c, a.	appel offres public
<u>5</u>	2026/03/24	5142811010 STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE	49779,55	Commande N° 0003060	c, a.	appel offres public
<u>6</u>	2026/03/26	5142811010 STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE	64196,76	Commande N° 0003060	c, a.	appel offres public
<u>7</u>	2026/03/26	5142811010 STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE	41516,37	Commande N° 0003060	c, a.	appel offres public
<u>8</u>	2026/02/01	8885758642 H2 FLOW EQUIPMENT INC.	326356,54	Commande N° 0003041	c, a.	appel offres public
<u>9</u>	2026/02/20	3185912700 SOCIETE ASSURANCE AUTO QUÉBEC	33036,73	IMMATRICULATION 2026	0	services publics
<u>10</u>						
<u>11</u>						
<u>12</u>						
<u>13</u>						
<u>14</u>						
<u>15</u>						
<u>16</u>						
<u>17</u>						
<u>18</u>						
<u>19</u>						
<u>20</u>						

B - LISTE DES CONTRATS ENTRE 2 000\$ ET 25 000\$ CONCLUS AVEC UN FOURNISSEUR TOTALISANT 25 000\$ DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE FINANCIER

No	Date facture	Fournisseur	Prix taxes nettes	Objet	Autorisé par	Processus d'adjudication
<u>1</u>	2026/02/01	MEDIC SOLU MEDIC SOLUTIONS	13 014,25	PRIMES FEVRIER 2026	c. a.	mutuelle
<u>2</u>	2026/01/01	MEDIC SOLU MEDIC SOLUTIONS	12 980,25	FACTURATION 01-01-2026 AU 31-01-2026	c. a.	mutuelle
<u>3</u>	2026/01/13	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	3 341,51	2141.7 L	c. a.	appel offres public
<u>4</u>	2026/01/08	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	4 788,12	3162.1 L	c. a.	appel offres public
<u>5</u>	2026/01/14	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	3 122,45	1956.6 L	c. a.	appel offres public
<u>6</u>	2026/02/04	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	3 114,60	1786.9 L	c. a.	appel offres public
<u>7</u>	2026/01/28	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	5 396,93	3084.1 L	c. a.	appel offres public
<u>8</u>	2026/02/05	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	3 224,63	1815.3 L	c. a.	appel offres public
<u>9</u>	2026/02/11	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	4 119,77	2401.6 L	c. a.	appel offres public
<u>10</u>	2026/02/18	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	4 166,54	2482.1 L	c. a.	appel offres public
<u>11</u>	2026/02/25	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	2 762,62	1547.2 L	c. a.	appel offres public
<u>12</u>	2026/02/20	4502719304 HARNOIS ENERGIES INC.	2 618,80	1475.2 L	c. a.	appel offres public
<u>13</u>	2026/02/20	8195647638 PNEUS METRO INC.	16 377,06	PO 578867	autorisé	gré à gré
<u>14</u>	2026/02/16	8195647638 PNEUS METRO INC.	8 048,25	PO 578890	autorisé	gré à gré
<u>15</u>	2026/02/12	FIDUCIE DE FIDUCIE DESJARDINS - LET2	75 127,43	COMPLEMENT POUR 2025	0	services publics
<u>16</u>	2026/01/12	FIDUCIE DE FIDUCIE DESJARDINS - LET2	2 255,96	FRAIS DU 01/10 AU 31/12/25	0	services publics
<u>17</u>	2026/02/12	8338438112 WSP CANADA INC	6 306,02	R27 - CET8 CELLULE 8	c. a.	appel offres public
<u>18</u>	2026/01/21	8338438112 WSP CANADA INC	21 006,59	R27 - CET8 CELLULE 8	c. a.	appel offres public
<u>19</u>	2026/02/05	8195659933 WAJAX LIMITEE	17 648,66	PO 478876	autorisé	gré à gré
<u>20</u>	2026/02/20	8195659933 WAJAX LIMITEE	10 513,57	PO 584107	autorisé	gré à gré
<u>21</u>	2026/02/10	8198224000 RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	24 719,63	AUDIT 2025	c. a.	services publics
<u>22</u>	2026/01/24	8198224000 RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	6 386,28	PO 340310	c. a.	services publics
<u>23</u>	0	0	-	0	0	0
<u>24</u>	0	0	-	0	0	0
<u>25</u>	0	0	-	0	0	0
<u>26</u>	0	0	-	0	0	0
<u>27</u>	0	0	-	0	0	0
<u>28</u>	0	0	-	0	0	0
<u>29</u>	0	0	-	0	0	0
<u>30</u>	0	0	-	0	0	0

C - LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000\$ CONCLUS AVEC UN FOURNISSEUR AYANT ATTEINT 25 000\$ AU COURS D'UN MOIS PRÉCÉDENT EN 2026

No	Date d'adjudication	Fournisseur	Prix adjugé (avant taxes)	Objet	Autorisé par	Processus d'adjudication
<u>1</u>	2026/02/09	8195640115 CONSTRUCTION LONGER INC.	121 671,63	PO 1356	c. a.	appel offres publics
<u>2</u>	2026/02/01	8195640115 CONSTRUCTION LONGER INC.	531 968,50	R-25 TRAIT USINE DE TRAITEMENT DES EAUX	c. a.	appel offres publics
<u>3</u>	2026/02/20	8004636131 REMATECH DIV. BREMO INC	4 001,13	PO 578869	fonctionnaire autorisé	gré à gré
<u>4</u>	2026/02/09	8004636131 REMATECH DIV. BREMO INC	10 328,41	PO 579638	fonctionnaire autorisé	gré à gré
<u>5</u>	2026/02/27	8779565696 HYDRO-QUEBEC	5 490,47	ELECTRICITE LET	0	services publics
<u>6</u>	2026/02/25	8779565696 HYDRO-QUEBEC	3 174,83	ELECTRICITE LES	0	services publics
<u>7</u>	2026/02/24	8779565696 HYDRO-QUEBEC	2 546,55	ELECTRICITE BALANCE	0	services publics
<u>8</u>	2026/02/24	8779565696 HYDRO-QUEBEC	2 164,08	ELECTRICITE GARAGE MECANIQUE	0	services publics
<u>9</u>	2026/02/24	8779565696 HYDRO-QUEBEC	2 081,04	ELECTRICITE VIEUX GARAGE	0	services publics
<u>10</u>	2026/02/17	8779565696 HYDRO-QUEBEC	28 342,61	ELECTRICITE USINE	0	services publics
<u>11</u>	2026/02/09	8779565696 HYDRO-QUEBEC	3 399,70	ELECTRICITE CUBE	0	services publics
<u>12</u>	2026/02/28	4187810191 BIOGENIE GROUPE ORTEC	45 464,97	PER DU 19/02 AU 28/02/2026	c. a.	appel offres publics
<u>13</u>	2026/02/19	4187810191 BIOGENIE GROUPE ORTEC	2 434,64	PER DU 11/02 AU 18/02/2026	c. a.	appel offres publics
<u>14</u>	2026/02/13	4187810191 BIOGENIE GROUPE ORTEC	5 321,47	01/02 AU 11/02/2026	c. a.	appel offres publics
<u>15</u>	2026/02/01	4187810191 BIOGENIE GROUPE ORTEC	27 544,54	PER DU 24/08 AU 30/08/2025	c. a.	appel offres publics
<u>16</u>	0	0	-	0	0	0
<u>17</u>	0	0	-	0	0	0
<u>18</u>	0	0	-	0	0	0
<u>19</u>	0	0	-	0	0	0
<u>20</u>	0	0	-	0	0	0
<u>21</u>	0	0	-	0	0	0
<u>22</u>	0	0	-	0	0	0
<u>23</u>	0	0	-	0	0	0

Objet : Valoris – Dépôt du rapport annuel 2025 sur l’application du règlement de gestion contractuel
Sommaire du dossier Conformément au Chapitre 8 du règlement numéro 5-3 de la Régie et de l’article 573.3.1.2 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> , la Régie doit présenter annuellement un rapport concernant l’application du Règlement de gestion contractuelle et en déposer une copie lors d’une séance de son conseil d’administration.
Impact financier x Aucune implication financière : ☐ Prévu au budget : ☐ Non prévu au budget :
Recommandations Que le rapport annuel 2025 sur l’application du règlement de gestion contractuel soit et est déposée.

Préparé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
Date : 20 avril 2026



Rapport annuel 2025 sur l'application du règlement de gestion contractuelle



1. PRÉAMBULE

Conformément au Chapitre 8 du règlement numéro 5-3 de la Régie et de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Régie doit présenter annuellement un rapport concernant l'application du *Règlement de gestion contractuelle* et en déposer une copie lors d'une séance de son conseil d'administration.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle instaurée par Valoris en renseignant le conseil d'administration et les citoyens sur l'application des mesures prévues à son *Règlement de gestion contractuelle*.

3. PÉRIODE VISÉE

La période visée par ce présent rapport est du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

4. RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Le règlement actuellement en vigueur a été adopté par la résolution 2024-11-28-1396, le 28 novembre 2024 par le conseil d'administration de Valoris, avec une mise en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Cette mise à jour vient modifier l'ensemble de l'ancien règlement (Chapitre 6 du Règlement n°5) qui était auparavant utilisé.

Depuis la mise à vigueur, aucun amendement n'a été adopté.

De manière générale, l'objet du Règlement est de mettre en place des règles de gestion contractuelle qui porte sur les sept (7) catégories de mesures qui sont exigées par l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

- Des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- Des mesures visant à assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté en vertu de cette loi;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- Des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- Des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- Des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

- Des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel.

Conformément à la Loi, le *Règlement de gestion contractuelle* est publié sur le site Internet de la Régie, dont le lien est le suivant : <https://valoris-estrie.com/wp-content/uploads/2024/12/Reglement-sur-la-gestion-contractuelle-26nov2024.pdf>

5. LES MODES DE SOLlicitATION

La Régie peut conclure des contrats selon trois principaux modes de sollicitation : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Régie tient compte notamment de l'estimation de la dépense du contrat qu'il désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

6. LISTES DES CONTRATS OCTROYÉS

Valoris publie sur son site internet tous les mois la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$.

Également, comme requis par l'article 477.6 de la *Loi sur les cités et villes*, Valoris publie sur son site Internet, au plus tard le 31 mars de chaque année, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Vous pouvez consulter cette liste sur le site Internet de Valoris au : <https://valoris-estrie.com/documents/>

En 2025, Valoris a fait affaire avec 258 fournisseurs.

De ce nombre, 22 fournisseurs ont reçu des paiements cumulés supérieurs au seuil d'appel d'offres public. Ce nombre comprend les paiements à des entreprises d'utilités publiques, les assurances, les fournisseurs dont un contrat a été octroyé dans les années précédentes et pour lesquelles les travaux et paiements ont été effectués en 2025 et pour des travaux variés sur différents contrats dont la somme dépasse le seuil.

Soixante-six (66) fournisseurs ont reçu un montant entre 25 000\$ et le seuil. Ce nombre comprend le paiement partiel de certains projets octroyé par appel d'offres publics, des contrats par appel d'offres sur invitation et de gré à gré.

Et finalement, 174 fournisseurs ont reçu un montant inférieur à 25 000\$. À noter que les dépenses effectuées à différent fournisseur par carte de crédit ne sont pas comprises à ce nombre.

Durant l'année 2025, il y a eu l'adjudication de 9 appels d'offres public et 1 renouvellement de la durée du contrat par le conseil d'administration, soit :

- AO 2024-11 – Prêachat des équipements de traitement des eaux (2025-01-30-1417);
- AO 2020-03 – RENOUELEMENT ANNÉE SUPPLÉMENTAIRE - Gestion des matières organiques triées à la source et autres matières organiques (résolution 2025-01-30-1418)
- AO 2025-01 – Plans et devis pour l'aménagement de la cellule 8 et pour la fermeture partielle de la cellule 7A (résolution 2025-03-27-1443);
- AO 2025-02 – Acquisition d'un chargeur sur roues (résolution 2025-03-27-1444);
- AO 2025-03 – Réaménagement de l'entrée du site de Valoris à Bury (résolution 2025-05-22-1466);
- AO 2025-04 – Acquisition de deux camions tracteurs de 10 roues (résolution 2025-06-26-1475);
- AO 2025-06 – Modification du système de traitement des lixiviats au LET de Valoris à Bury (résolution 2025-09-10-1496);
- AO 2025-07 – Achat de 2 semi-remorques à plancher mobile (résolution 2025-08-28-1493);
- AO 2025-08 – Fermeture partielle de la cellule d'enfouissement 7A (résolution 2025-08-28-1492);
- AO 2025-09 – Services d'analyses en laboratoire pour les suivis environnementaux de 2026 et 2027 (résolution 2025-11-26-1524).

Tel que prévu au *Chapitre 3 – Contrat de gré-a-gré* et au *Chapitre 4 – Contrats comportant une dépense inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumission publique* du Règlement numéro 5-3, des demandes de prix ont été effectuées pour certains contrats qui se trouvaient inférieurs au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques. Ces contrats dépassaient les seuils de la délégation de dépenses du *Chapitre 3 – Délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* du Règlement numéro 5-2. Ces contrats ont alors été approuvés par le conseil d'administration :

- Acquisition d'un moteur pour le broyeur de la ligne de tri de CRD (résolution 2025-02-27-1431);
- Location d'une pelle mécanique pour le centre de transfert (résolution 2025-08-28-1494);
- Achat d'une colonne de levage pour le garage (résolution 2025-11-26-1526);
- Réfection de la dalle de béton du centre de transfert (résolution 2025-11-26-1525).

Aucun appel d'offres sur invitation n'a été effectué.

7. LISTES DES CONTRATS PUBLICS ANNULÉS

Aucun appel d'offres n'a été annulé.

8. RECOMMANDATION DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

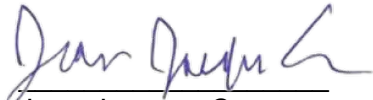
Au cours de la période visée, Valoris n'a reçu aucune recommandation de l'Autorité des marchés publics (AMP) en lien avec des contrats publics, notamment sur le processus d'adjudication et d'attribution des contrats.

9. CONCLUSION

Valoris s'assure de maintenir à jour ses mécanismes de gestion contractuelle selon les normes juridiques et comptables évolutives, afin de remplir une offre de service efficace envers les citoyens tout en respectant les règles de transparence et d'équité qui doivent s'appliquer à tout organisme public.

Un effort continu est fait pour permettre à Valoris de réaliser ses projets avec une saine gestion des deniers publics en application de son règlement de gestion contractuelle.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire du conseil du 30 avril 2026.



Jean-Jacques Caron
Directeur général

Objet : Valoris – Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 100 000 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2026

Sommaire du dossier

Mise en contexte

Au mois de mars 2022, Valoris se voyait obtenir la délivrance d’une autorisation pour son projet d’agrandissement du lieu d’enfouissement technique (LET) sur le territoire de la municipalité de Bury. L’autorisation sous forme de décret ministériel (décret No 627-2022) contenait la condition d’aménager, ou de modifier, sa station de traitement des eaux de lixiviations générées par le LET.

Le règlement d’emprunt No 25 visant le financement d’une partie de la construction du système de traitement projeté visant à optimiser le traitement actuel en modifiant le processus d’épuration soit par la modification des infrastructures en place et/ou soit par l’ajout d’unités de traitement mieux adaptées aux caractéristiques et au volume des eaux de lixiviation générées par le LET.

Le règlement d’emprunt No 25 a été adopté par le conseil d’administration le 28 mai 2020. Les travaux de construction et d’optimisation du système de traitement des eaux étant en cours, le montant de 6 100 000 ayant été dépensé, il est maintenant requis de procédé à son financement.

Analyse

Le ministère des Finances procédera à la sélection d’une institution financière par appel d’offres publiques dont l’ouverture des soumissions (l’adjudication) aura lieu le 12 mai 2026 à 11 h.

Le règlement d’emprunt comprendra 4 tranches séparées selon les montants du tableau suivant.

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
25	2 285 000 \$
25	1 965 000 \$
25	140 000 \$
25	1 710 000 \$

Impact financier

☐ Aucune implication financière :

☒ **Prévu au budget :** prévue au budget d’opération 2026 et dans la stratégie de remboursement de la dette global de la Régie

☐ Non prévu au budget :

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 100 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 25 MAI 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 100 000 \$ qui sera réalisé le 25 mai 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
25	2 285 000 \$
25	1 965 000 \$
25	140 000 \$
25	1 710 000 \$

ATTENDU QU’il y a lieu de modifier les règlements d’emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 25, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des

matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 mai 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 25 mai et le 25 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le secrétaire-trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD du Haut-Saint-Francois
46, RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE
EAST ANGUS, QC
J0B 1R0

8. Que les obligations soient signées par le président et le secrétaire-trésorier. La Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 25 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 mai 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À LA SÉANCE DU _____

VRAIE COPIE CERTIFIÉE, CE _____

(SECRÉTAIRE-TRÉSORIER)

Préparé par : Jean-Jacques Caron, directeur général et secrétaire-trésorier
Date : 22 avril 2026

Objet : Valoris – Abrogation du règlement d’emprunt No 23-1

Sommaire du dossier

Mise en contexte

Le règlement d’emprunt No 23 a été adopté au CA de Valoris le 28 mai 2020 et a obtenu son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation le 23 juillet 2020. Ce règlement d’emprunt visait le financement de trois objets :

• Correction du système de dépoussiérage	475 312,50 \$
• Agrandissement de l’aire de réception	570 375,00 \$
• Remplacement de 3 camions tracteurs	332 718,75 \$

Total	1 378 406,25 \$
Taxes nettes	71 593,75 \$
Total	1 450 000,00 \$

Les trois camions ont été achetés et livrés en janvier 2023.

L’agrandissement de l’aire de réception visait l’aménagement d’un enclos pour l’entreposage des matières du CDR à l’extérieur du centre de tri afin de sécuriser la captation des eaux de lixiviation. Le coût estimé de son aménagement s’élevait à près de 2 M\$. le budget prévu au R 23 était donc insuffisants.

Une proposition de modification du R-23-1 a été approuvée par le CA de Valoris le 24 avril 2025 afin d’augment le montant de 1,6 M\$. La demande de modification a été déposée au MAMH en juillet 2025. Au mois de mars 2026, nous avons eu une discussion avec le MAMH qui nous informait que notre demande de modification du règlement d’emprunt No 23-1 n’était pas conforme à la procédure légale dictée par la Loi sur les cités et la ville.

Analyse

La demande de règlement d’emprunt n’étant pas conforme, le MAMH nous demande de la présenter à nouveau, mais dans un premier temps il est requis d’abroger le règlement d’emprunt R-23-1 tel qu’approuvé par le conseil d’administration le 27 mars 2025.

Impact financier

X

Aucune implication financière :

☐

Prévu au budget :

☐

Non prévu au budget :

Recommandations

ATTENDU QUE

le conseil d’administration a approuvé le règlement d’emprunt No 23-1, le 24 avril 2025, modifiant le règlement d’emprunt No 23;

ATTENDU QUE

: que cette demande de règlement d’emprunt No 23-1 modifiant le règlement d’emprunt No 23 a été déposée au MAMH en juillet 2025;

ATTENDU QUE

le MAMH n’a pas donné suite à cette demande de modification, car formulé d’une façon non conforme aux procédures atténuées;

Il est recommandé:

D’abroger le règlement No-23-1 ainsi que la résolution 2025-04-24 -1452.
Procéder à la préparation et au dépôt d’un nouveau projet de règlement d’emprunt modifiant le règlement No 23.

Objet : Valoris – Tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury – mensuel mars 2026 / cumulatif 2025
Sommaire du dossier Mise en contexte Vous trouverez ci-joint le bilan mensuel et cumulatif au 31 mars 2026 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury. Pour les fins d'analyse comparative, le bilan cumulatif 2025 à la même date est présenté.
Impact financier X Aucune implication financière : ☐ Prévu au budget : ☐ Non prévu au budget :
Recommandations Que le bilan mensuel et cumulatif au 31 mars 2026 du tonnage des matières résiduelles acheminées au site Bury soit et est déposé.

Préparé par : Geneviève Morin, coordonnatrice administrative

Approuvé par : Jean-Jacques Caron, directeur général

Date : 20 avril 2026

Tableau de tonnages pour le centre de valorisation des matières résiduelles à Bury - Bilan au 31 mars 2026

Tableau de tonnages pour le centre de valorisation des matières résiduelles à Bury - Bilan au 31 mars 2026													Janv - Mars		Différence	%	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 2026	2 025			
Municipalités membres																	
Ascot Corner	48 570	44 350	51 910										144 830	151 550	-6 720	-4%	
Bury	8 160	14 010	13 770										35 940	46 810	-10 870	-23%	
Chartierville	150	4 045	4 485										8 680	12 690	-4 010	-32%	
Cookshire-Eaton	69 560	69 480	71 180										210 220	208 660	1 560	1%	
Dudswell	28 370	26 385	33 710										88 465	90 310	-1 845	-2%	
East Angus	101 620	95 670	101 860										299 150	269 010	30 140	11%	
Hampden	3 100	2 600	3 280										8 980	6 800	2 180	32%	
La Patrie	18 080	12 120	11 125										41 325	32 480	8 845	27%	
Lingwick	7 340	7 215	14 415										28 970	22 870	6 100	27%	
Newport	9 630	7 820	19 250										36 700	28 650	8 050	28%	
Scotstown	9 090	8 500	12 925										30 515	25 350	5 165	20%	
St-Isidore de Clifton	19 070	8 960	9 890										37 920	29 320	8 600	29%	
Weedon	52 080	46 215	51 470										149 765	163 920	-14 155	-9%	
Westbury	23 960	12 190	13 400										49 550	54 610	-5 060	-9%	
Sherbrooke	2 533 090	2 234 320	2 871 720										7 639 130	7 483 750	155 380	2%	
Total	2 931 870	2 593 880	3 284 390	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Total A	8 810 140	8 626 780	183 360	2%
Municipalités non-membre																	
St-Claude	14 890	25 290	14 120										54 300	51 510	2 790	5%	
Valcourt	12 840	11 860	26 880										51 580	33 280	18 300	55%	
Val-Joli	18 410	29 100	17 340										64 850	61 660	3 190	5%	
Total	46 140	66 250	58 340	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Total B	170 730	146 450	24 280	17%
Autres																	
Déchets autres	93 430	218 340	698 850										1 010 620	196 880	813 740	413%	
Déchets sous contrat	74 440	159 950	131 130										365 520	185 390	180 130	97%	
Centre de transfert (autres)	282 870	302 880	120 030										705 780	706 130	-350	0%	
Rejet centre de tri	215 140	297 830	242 010										754 980	92 800	662 180	714%	
Total	665 880	979 000	1 192 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Total C	2 836 900	1 181 200	1 655 700	140%
Total enfouissement	3 643 890	3 639 130	4 534 750	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Total A+B+C=D	11 817 770	9 954 430	1 863 340	19%

en Kilogramme (kg) : 1000 kg = 1 tonne métrique

Tableau de tonnages pour le centre de valorisation des matières résiduelles à Bury - Bilan au 31 mars 2026

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 2026	Janv - Mars 2 025	Différence	%
RECOUVREMENT																
Recouvrement contrat	294 750	152 390	245 990										693 130	936 060	-242 930	-26%
Recouvrement final	0	0	0										0	0	0	#DIV/0!
Recouvrement journalier	0	0	969 370										969 370	19 070	950 300	4983%
Tamassage grossier Kruger	540 270	585 800	0										1 126 070	1 210 550	-84 480	-7%
TOTAL	835 020	738 190	1 215 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
												Total E	2 788 570	2 165 680	622 890	29%
CENTRE DE TRI																
Agréga clients	0	0	17 110										17 110	87 630	-70 520	-80%
Bardeaux asphalte	2 950	0	4 410										7 360	6 870	490	7%
CRD - clients	378 150	229 750	584 380										1 192 280	2 099 930	-907 650	-43%
CRD - Partenaire	7 960	16 070	35 460										59 490	28 350	31 140	110%
CRD - Clients sous contrat	657 960	1 327 420	1 304 660										3 290 040	2 521 600	768 440	30%
Souche	1 840	1 560	0										3 400	2 380	1 020	43%
TOTAL	1 048 860	1 574 800	1 946 020	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
												Total F	4 569 680	4 746 760	-177 080	-4%
CENTRE DE TRANSFERT																
Bardeaux asphalte (vers Bury)	0	0	0										0	0	0	#DIV/0!
CRD - Centre de transfert	188 590	147 780	46 640										383 010	830 370	-447 360	-54%
Bardeaux asphalte (vers valorisation)	0	0	0										0	0	0	#DIV/0!
												Total G	383 010	830 370	-447 360	-54%
Ecocentre Sherbrooke (vers Bury)																
CRD - Ecocentre	160 820	144 290	266 780										571 890	517 720	54 170	10%
Matériaux granulaires	0	0	0										0	0	0	#DIV/0!
Terre	0	0	1 910										1 910	0	1 910	#DIV/0!
Bardeaux - Ecocentre	0	0	0										0	11 000	-11 000	-100%
TOTAL	160 820	144 290	268 690	0	0	0	0	0	0	0	0	0				
												Total H	573 800	528 720	45 080	9%

RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE - VALORIS

Tableau de tonnages pour le centre de valorisation des matières résiduelles à Bury - Traitement par compostage - Bilan au 31 mars 2026																	
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total 2026	Janv - Mars 2 025	Différence	%	
Municipalités membres																	
Ascot Corner	12 100	11 980	15 170										39 250	40 940	-1 690	-4%	
Bury	5 390	2 820	7 910										16 120	9 650	6 470	67%	
Chartierville	700	700	400										1 800	2 400	-600	-25%	
Cookshire-Eaton	23 380	16 390	28 160										67 930	59 990	7 940	13%	
Dudswell	6 260	4 930	8 440										19 630	22 210	-2 580	-12%	
East Angus	10 970	7 560	12 600										31 130	29 610	1 520	5%	
Hampden	450	450	325										1 225	1 600	-375	-23%	
La Patrie	2 040	1 990	1 915										5 945	5 880	65	1%	
Lingwick	800	1 100	1 100										3 000	2 300	700	30%	
Newport	2 510	1 040	3 220										6 770	7 815	-1 045	-13%	
Scotstown	2 030	1 800	2 200										6 030	6 470	-440	-7%	
St-Isidore de Clifton	2 180	6 780	2 240										11 200	7 815	3 385	43%	
Weedon	12 510	7 410	12 640										32 560	22 810	9 750	43%	
Westbury	3 170	2 850	3 840										9 860	8 230	1 630	20%	
Sherbrooke	635 650	544 250	671 520										1 851 420	1 883 800	-32 380	-2%	
Total	720 140	612 050	771 680	0	0	0	0	0	0	0	0	0					
													Total A	2 103 870	2 111 520	-7 650	0%
en Kilogramme (kg) : 1000 kg = 1 tonne métrique																	

Objet : Avis du règlement et dépôt du projet de règlement no 5.4 - 2 modifiant le Règlement no 5.4 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke

Sommaire du dossier

Mise en contexte

Valoris se doit d'adopter sa grille de tarification pour l'année 2026 et de se fait modifier le règlement no 5.4 Règlement sur la tarification.

La tarification des services de réception et de gestion des matières résiduelles qui sont acceptés aux installations de Valoris, le site de Bury et le centre de transfert de Sherbrooke, doivent être publicisés trois (3) mois avant leurs mises en vigueur.

La tarification des matières CRD reçu au centre de transfert de Sherbrooke doit être révisé et ajusté pour tenir en compte les conditions du marché régional et de l'augmentation du prix du carburant.

Analyse

L'analyse interne des coûts de reviens a démontré que les tarifs de la réception, du transfert et du transport des matières CRD reçu à Sherbrooke était trop bas et devait être revue à la hausse.

Impact financier

☒ Aucune implication financière :

☐ Prévu au budget :☐ Non prévu au budget :

Recommandations

Le délégué _____ donne l'avis suivant :

« PRENEZ AVIS qu'à une prochaine séance du conseil d'administration sera présenté, pour étude et adoption, le Règlement n° 5.4 - 2 modifiant le Règlement n° 5.4 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke de manière à adopter la grille de tarification 2026 de la Régie. »

et dépose le projet de règlement n° 5.4 - 2.

Préparé par : Geneviève Morin
Approuvé par : Jean-Jacques Caron
Date : 22 avril 2026

RÈGLEMENT NUMÉRO 5.4 - 2

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 5.4
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE

IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 5.4 -2, CE QUI SUIT :

Article 1.- L'article 2.2 du Règlement numéro 5.4 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke est abrogé et remplacé par le suivant :

2.2 Tarifs – Matières résiduelles qui proviennent du centre de transfert

Les tarifs suivants sont imposés par la Régie et exigés de toute municipalité membre, municipalité non-membres et client, pour la réception et le traitement des matières ci-après désignées qui transitent par le centre de transfert de Sherbrooke avant d’être reçues au site de Bury:

Description		Tarif municipalité membre	Tarif municipalité non-membre	Tarif client privé
Redevances		36,00 \$ / tonne	36,00 \$ / tonne	36,00 \$ / tonne
Redevances partielles		12,00 \$ / tonne	12,00 \$ / tonne	12,00 \$ / tonne
Transport et transbordement		8,60 \$ / tonne + 14,00 \$ / tonne = 22,60 \$ / tonne	9,50 \$ / tonne + 14,90 \$ / tonne = 24,40 \$ / tonne	9,50 \$ / tonne + 14,90 \$ / tonne = 24,40 \$ / tonne
Pesée publique		s/o	10,00 \$ / pesée	15,00 \$ / pesée + taxes
Déchets		216,00 \$ / tonne + redevances + transport et transb. = 276,60 \$ / tonne	94,00 \$ / tonne + redevances + transport et transb. = 154,40 \$ / tonne	133,00 \$ / tonne + redevances + transport et transb. = 193,40 \$ / tonne
Déchets (tarif minimum)		25,00 \$ + redevances	25,00 \$ + redevances	25,00 \$ + redevances
	Transport et transbordement CRD	12,90 \$ / tonne + 21,00 \$ / tonne = 33,90 \$ / tonne	14,25 \$ / tonne + 22,35 \$ / tonne = 36,60 \$ / tonne	14,25 \$ / tonne + 22,35 \$ / tonne = 36,60 \$ / tonne
	Matériaux CRD (70% et +)	67-62,00 \$ / tonne + transport et transb. = 100,9084,60 \$ / tonne	77-67,00 \$ / tonne + transport et transb. = 113,6094,40 \$ / tonne	82-67,00 \$ / tonne + transport et transb. = 118,6094,40 \$ / tonne
Chargement du matériel si déclassé après déchargement		153,00 \$ / voyage	153,00 \$ / voyage	153,00 \$ / voyage + taxes
Bardeaux d’asphalte trié		85,00 \$ / tonne + transport et transb. = 107,60 \$ / tonne	85,00 \$ / tonne + transport et transb. = 109,40 \$ / tonne	90,00 \$ / tonne + transport et transb. = 114,40 \$ / tonne
Grattage de boîte / nettoyage		110,00 \$ / heure (minimum 30 minutes)	110,00 \$ / heure (minimum 30 minutes)	110,00 \$ / heure (minimum 30 minutes) + taxes

Article 4.1- Abrogations

Le présent règlement abroge toute résolution, ordonnance, règlement et tout procès-verbal adopté ou émis par la Régie incompatible avec les dispositions ou objets du présent règlement.

4.2. Effets des abrogations

Les abrogations faites en vertu du présent règlement ne portent atteinte à aucun droit acquis, aucune obligation existante, aucune procédure en cours, aucune peine en cours, ni aucun acte accompli, décidé, ordonné ou conclu ou qui doit être fait en vertu de ces règlements et de leurs modifications; notamment, mais sans restreindre la portée de ce qui précède, elles ne portent pas atteinte aux résolutions prises, aux ordres donnés, aux contrats conclus, aux franchises ou privilèges accordés, aux tarifs imposés ou à toutes autres choses faites sous l'empire de ces règlements ou de leurs modifications; ni aux droits et devoirs des fonctionnaires et employés de la Régie, lesquels continuent d'exercer leurs fonctions tant qu'il n'en est pas décidé autrement en vertu du présent règlement; mais au contraire, tous ces actes, et choses continuent d'être régis par les dispositions de ces règlements et de leurs modifications jusqu'à ce qu'ils soient modifiés, remplacés ou révoqués sous l'empire du présent règlement.

Article 4.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À BURY, ce

Le président du conseil,

Robert Roy

Le directeur général,

Jean-Jacques Caron

Nous certifions que le Règlement n° **5.4 - 2** a été soumis aux approbations suivantes :

Avis du règlement et dépôt du projet de règlement : 30 avril 2026;

Adoption par le conseil : 28 mai 2026;

Publication :

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2026

Le président du conseil,

Robert Roy

Le directeur général,

Jean-Jacques Caron

RÈGLEMENT NUMÉRO 5.4 - 2

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 5.4
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU CENTRE DE VALORISATION
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS ET DE SHERBROOKE**

IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 5.4 -2, CE QUI SUIT :

Article 1.- L'article 2.2 du Règlement numéro 5.4 de la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke est abrogé et remplacé par le suivant :

2.2 Tarifs – Matières résiduelles qui proviennent du centre de transfert

Les tarifs suivants sont imposés par la Régie et exigés de toute municipalité membre, municipalité non-membres et client, pour la réception et le traitement des matières ci-après désignées qui transitent par le centre de transfert de Sherbrooke avant d’être reçues au site de Bury:

Description	Tarif municipalité membre	Tarif municipalité non-membre	Tarif client privé
Redevances	36,00 \$ / tonne	36,00 \$ / tonne	36,00 \$ / tonne
Redevances partielles	12,00 \$ / tonne	12,00 \$ / tonne	12,00 \$ / tonne
Transport et transbordement	8,60 \$ / tonne + 14,00 \$ / tonne = 22,60 \$ / tonne	9,50 \$ / tonne + 14,90 \$ / tonne = 24,40 \$ / tonne	9,50 \$ / tonne + 14,90 \$ / tonne = 24,40 \$ / tonne
Pesée publique	s/o	10,00 \$ / pesée	15,00 \$ / pesée + taxes
Déchets	216,00 \$ / tonne + redevances + transport et transb. = 276,60 \$ / tonne	94,00 \$ / tonne + redevances + transport et transb. = 154,40 \$ / tonne	133,00 \$ / tonne + redevances + transport et transb. = 193,40 \$ / tonne
Déchets (tarif minimum)	25,00 \$ + redevances	25,00 \$ + redevances	25,00 \$ + redevances
Transport et transbordement CRD	12,90 \$ / tonne + 21,00 \$ / tonne = 33,90 \$ / tonne	14,25 \$ / tonne + 22,35 \$ / tonne = 36,60 \$ / tonne	14,25 \$ / tonne + 22,35 \$ / tonne = 36,60 \$ / tonne
Matériaux CRD (70% et +)	67,00 \$ / tonne + transport et transb. = 100,90\$ / tonne	77,00 \$ / tonne + transport et transb. = 113,60\$ / tonne	82,00 \$ / tonne + transport et transb. = 118,60\$ / tonne
Chargement du matériel si déclassé après déchargement	153,00 \$ / voyage	153,00 \$ / voyage	153,00 \$ / voyage + taxes
Bardeaux d’asphalte trié	85,00 \$ / tonne + transport et transb. = 107,60 \$ / tonne	85,00 \$ / tonne + transport et transb. = 109,40 \$ / tonne	90,00 \$ / tonne + transport et transb. = 114,40 \$ / tonne
Grattage de boîte / nettoyage	110,00 \$ / heure (minimum 30 minutes)	110,00 \$ / heure (minimum 30 minutes)	110,00 \$ / heure (minimum 30 minutes) + taxes

Article 4.1- Abrogations

Le présent règlement abroge toute résolution, ordonnance, règlement et tout procès-verbal adopté ou émis par la Régie incompatible avec les dispositions ou objets du présent règlement.

4.2. Effets des abrogations

Les abrogations faites en vertu du présent règlement ne portent atteinte à aucun droit acquis, aucune obligation existante, aucune procédure en cours, aucune peine en cours, ni aucun acte accompli, décidé, ordonné ou conclu ou qui doit être fait en vertu de ces règlements et de leurs modifications; notamment, mais sans restreindre la portée de ce qui précède, elles ne portent pas atteinte aux résolutions prises, aux ordres donnés, aux contrats conclus, aux franchises ou privilèges accordés, aux tarifs imposés ou à toutes autres choses faites sous l'empire de ces règlements ou de leurs modifications; ni aux droits et devoirs des fonctionnaires et employés de la Régie, lesquels continuent d'exercer leurs fonctions tant qu'il n'en est pas décidé autrement en vertu du présent règlement; mais au contraire, tous ces actes, et choses continuent d'être régis par les dispositions de ces règlements et de leurs modifications jusqu'à ce qu'ils soient modifiés, remplacés ou révoqués sous l'empire du présent règlement.

Article 4.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À BURY, ce

Le président du conseil,

Robert Roy

Le directeur général,

Jean-Jacques Caron

Nous certifions que le Règlement n° **5.4 - 2** a été soumis aux approbations suivantes :

Avis du règlement et dépôt du projet de règlement : 30 avril 2026;

Adoption par le conseil : 28 mai 2026;

Publication :

Entrée en vigueur : 1^{er} septembre 2026

Le président du conseil,

Robert Roy

Le directeur général,

Jean-Jacques Caron